



Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux

2 rue des celtes 68510 Sierentz, France

Téléphone : 06 67 20 81 88 Mail : sjbiomed@gmail.com Site : www.sjbm.fr

Samedi 7 mars 2020

Les biologistes médicaux libéraux entendus par la HAS pour la prise en charge du diagnostic biologique du COVID-19 en ambulatoire !

Le Syndicat des Jeunes Biologistes Médicaux salue la parution du nouvel avis HAS relatif à l'inscription sur la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale, de la détection du génome du coronavirus SARS-CoV-2 par technique de transcription inverse suivie d'une amplification.

En effet, le SJB dans son communiqué du 4 mars avait mis en lumière la contradiction observée entre la recommandation de confinement au domicile, le développement de la télémédecine et la réalisation du test, exclusivement hospitalière.

Ainsi le SJB est ravi de cette décision qui permettra aux biologistes médicaux de ville de participer à l'effort collectif de santé publique en complément de nos confrères hospitaliers. Cette décision nous l'espérons permettra un diagnostic rapide et une correcte prise en charge des patients infectés par le SARS-CoV-2, chez les patients ambulatoires.

Contacts presse :

Lionel BARRAND – 06 67 20 81 88 – president@sjbm.fr